

## **SAINT-NAZAIRE 1964: VICTOIRE DU PARITARISME OU DÉFAITE DE LA CLASSE OUVRIÈRE?...**

Près de neuf années après les grèves insurrectionnelles de 1955, les ouvriers nazairiens entraient à nouveau en action. Mais, si en 1955, les journalistes de «*l'Express*» avaient cru voir le drapeau noir des anarchistes flotter sur le donjon des grands bureaux des *Chantiers de Penhoët*, en 1964 cette allusion aurait été des plus déplacées.

A aucun moment, la lutte n'a pris un caractère révolutionnaire. On peut dire sans pour autant se laisser aller à des outrances de langage que certains meetings en Loire-Atlantique frôlèrent de peu le Congrès eucharistique.

C'est tellement vrai que le 25 mars, Blancho, maire de Saint-Nazaire, déclarait: «*Nous devons d'abord nous féliciter qu'enfin le gouvernement se penche sur les problèmes de Saint-Nazaire et de la région de l'Ouest. IL EST CERTAIN QUE LE CALME, LA DIGNITÉ ET L'AMPLEUR DES DERNIÈRES MANIFESTATIONS DE MASSE ONT SENSIBILISÉ LES HAUTES SPHÈRES GOUVERNEMENTALES*».

Nous verrons plus loin la nature de cette sensibilisation gouvernementale, ainsi par ailleurs que la forme et l'ampleur des meetings ouvriers.

### **L'OPÉRATION CHIRURGICALE DE M. PINCZON**

En fait, la situation économique et sociale en Loire-Atlantique est des plus confuses:

- JUIN 1963: Assemblée générale des actionnaires des *Fonderies de Saint-Nazaire*.

- SEPTEMBRE 1963: Augmentation du capital des *Fonderies* par incorporation de réserves.

- JANVIER 1964: Fermeture des *Fonderies* décidée pour le mois de février; 258 salariés licenciés. Occupation de l'usine par les ouvriers. Dégradation brutale de la situation: plus de 1.000 salariés de différentes entreprises de Saint-Nazaire frappés de licenciement. Le sous-préfet de Saint-Nazaire déclare que la situation n'est pas dramatique et qu'au mois de mars 1964, on manquerait de main-d'œuvre à Saint-Nazaire. Le lendemain tout se révélait faux: ces déclarations ayant été faites sur l'ordre du préfet.

- FÉVRIER 1964: Plus de 1 500 licenciements... Le curé de Penhoët est expulsé par les C.R.S. des *Fonderies* où il se trouvait là par hasard, à ce qu'il paraît, avec les ouvriers! Le C.E.L.I.B. entre dans la danse: il s'agit du *Comité d'études et de liaisons des intérêts bretons*... le folklore, quoi! Chez le Premier ministre, une délégation nazairienne du *Comité de défense de l'emploi*, conduite par Blancho, député-maire, avec MM. Sambron et Tissot, de la *Chambre de Commerce* et les Syndicats ouvriers des métaux de Saint-Nazaire. Déconvenue assez rude: dans l'immédiat, le Gouvernement, leur dit-on, ne peut rien pour empêcher la fermeture des *Fonderies*. M. Pompidou au Conseil des Ministres: crise spécifique de la construction navale. La C.F.T.C. répond: «*Il n'y a pas qu'une crise de la Navale...*». Répondant à l'appel du C.E.L.I.B., une délégation du *Comité de défense de l'emploi de Saint-Nazaire* et de l'*Association des maires de la région de l'Ouest de la Loire-atlantique*, participe à la *Chambre de commerce de Rennes* à une réunion sur les problèmes de l'emploi. La délégation comprend: MM. Caux, adjoint du maire de Saint-Nazaire; Ravilly, *Union de Commerçants de Saint-Nazaire*; Souquet, maire de Saint-Joachim; les Secrétaires des U.L. des Syndicats ouvriers de Saint-Nazaire, et Larcher, de la C.G.C. Par souci d'efficacité jusqu'à ce jour, les syndicalistes de Loire-Atlantique n'avaient pas frayé avec le C.E.L.I.B. Car on avait pensé que les solides traditions ouvrières qui caractérisent la Loire-Atlantique n'auraient pas permis qu'une telle confusion puisse s'y installer. L'intervention verbale de l'Évêché, lors de la toute récente grève des traminois de Nantes, en était-elle le signe précurseur? Dans une telle situation, pour voir plus clair, il nous appartient de publier les informations que ni la grande presse ni la presse locale n'ont porté à notre connaissance.

### **LE RAPPORT DE LA SODIO (MAI 1963)**

La *Société pour le Développement et la Conversion Industrielle* publie au mois de mai 1963 un rapport

qu'elle transmet au Gouvernement. Celui-ci dit notamment: «1.500 personnes licenciées entre le 10 décembre 1963 et le 1<sup>er</sup> mars 1964». Avec précision, il prévoit que la crise doit éclater en février 1964. On a pu vérifier la véracité de ces prévisions. D'autre part, le rapport de la S.O.D.I.C. disait: «Si une entreprise voulait s'installer à Saint-Nazaire actuellement, elle ne trouverait pas de terrain aménagé à acheter...».

Lors du meeting du 19 février, M. Calvez, représentant la C.G.C. devait démentir une telle information. Les industriels peuvent s'ils le veulent s'installer à Saint - Nazaire et dans la région. Mais il y eut mieux, mieux que le rapport de la S.O.D.I.C. qui venait un peu tard.

Une perle, un joyau de littérature dans le genre. Tirage limité sur papier glacé. 172 pages de texte, cartes géographiques, croquis, diagrammes, organigrammes et autres courbes spécifiques non moins utiles. Voici donc: «*Perspectives de l'Emploi dans la Région de Saint-Nazaire pour les dix prochaines années*».

## **LE RAPPORT PINCZON - BONNAFÉ - ROMBEAULT (FÉVRIER 1959)**

M. Émile Roche, président du *Conseil économique* avait bien voulu présenter cette «*véritable analyse sociologique qui ne se contente pas d'évoquer quelques problèmes généraux mais réussit à éclairer en profondeur les multiples aspects d'une situation très concrète à un moment donné*». En toute modestie, quoi!

Dans le préambule de l'ouvrage, les auteurs, qui ne signent pas, remercient un certain nombre de personnes qui ont favorisé leurs recherches et particulièrement MM. X, Y et Z. L'habitude dans une œuvre de ce genre était de citer en fin d'ouvrage les sources de celle-ci. Tant et si bien que cette forme de présentation nous fait plutôt penser à une sorte de *Comité de patronage* dont les plus éminentes personnalités sont bien connues des militants ouvriers: MM. Pinczon, administrateur-directeur directeur général des *Chantiers de l'Atlantique*; Bonnafé, président du *Syndicat patronal*; Gon, directeur des *Chantiers de l'Atlantique*; M. le Sous-Préfet; Nestor Rombeault, secrétaire du *Syndicat C.F.T.C.*, député; M. le vicaire général Tihour; M. l'abbé Vince; M. Blanco, maire S.F.I.O. de Saint-Nazaire, d'ordinaire plus inspiré; MM. Dumas et Tondeux de l'*Académie* qu'on ferait bien de renvoyer à des études plus primaires et moins compromettantes.

Ce n'est plus une étude, c'est un colloque!

## **CONCLUSION DU RAPPORT**

«*Quels que soient le caractère approximatif de certaines statistiques et l'incertitude des évaluations prévisionnelles, il est sûr que dans les dix prochaines années, un sérieux écart se creusera à Saint-Nazaire, entre les demandes et les offres d'emplois. Telles sont, du moins, les prévisions que l'on peut faire à partir des données actuelles, tant démographiques qu'économiques.*

*En ce qui concerne la main-d'œuvre féminine, un écart existe déjà. Ou plutôt - car le chômage féminin à Saint-Nazaire ne se déclare pas - il existe depuis longtemps une réserve de main-d'œuvre latente, que l'on peut évaluer à 5.000 femmes environ en 1954 et dont on peut prévoir qu'elle atteindra 6.000 en 1965. Il ne fait aucun doute que la création de 6.000 emplois féminins d'ici cette date ne s'impose pas comme une nécessité absolue, car le passage, en une aussi brève période d'une situation très anormale à un taux d'activité féminine moyen poserait des problèmes aussi ardues que le maintien de la situation actuelle. Il est urgent, cependant, qu'une partie des nombreuses jeunes filles munies d'une formation professionnelle puissent trouver un emploi selon leur souhait. Et surtout, il faut souligner que l'absence presque générale de double salaire rendrait encore plus dramatique l'éventualité d'un important chômage masculin. Car c'est bien le problème de l'emploi masculin qui, surtout à partir de 1961, se posera de la manière la plus aiguë.*

*Il n'est pas possible de chiffrer avec précision le déséquilibre qui risque de croître rapidement entre l'offre d'emplois (en régression) et la demande (en augmentation, surtout chez les jeunes). Cependant, des ordres de grandeur peuvent être calculés pour 1965 selon deux hypothèses, l'une optimiste, l'autre pessimiste - mais toutes deux demeurant dans le cadre des structures actuelles, à l'exclusion de tout effort d'envergure pour créer de nouveaux emplois.*

*L'hypothèse optimiste reprend les hypothèses B concernant les demandes et les offres d'emplois. Il en résulterait les variations suivantes (1958-1965):*

*Prévisions d'offres d'emplois masculins: - 700; prévisions de demandes d'emplois masculins: + 300. Le déséquilibre correspondrait donc à 1.000 emplois masculins, soit à 5,5% environ de l'effectif 1958 (18.900 salariés).*

*L'hypothèse pessimiste rapproche les hypothèses A sur les demandes et les offres; elle s'établit ainsi: Prévisions d'offres d'emplois masculins: - 3.300; prévisions de demandes d'emplois: + 1.500. Le déséquilibre correspondrait alors à 4.300 emplois masculins, soit à plus de 25% de l'effectif 1958.*

*Si donc aucun effort particulier n'est intervenu dans l'intervalle, l'évolution, telle qu'on peut la prévoir raisonnablement à partir des données actuelle aboutira, en 1965, à un écart entre les offres et les demandes d'emplois masculins non agricoles à Saint-Nazaire, compris, en chiffres ronds, entre 1.000 et 5.000. Les chiffres mettent en lumière la grave crise de chômage dont est menacée la région, éventualité d'autant plus redoutable qu'elle coïnciderait avec l'arrivée à l'âge actif des classes nombreuses de l'après-guerre.*

*Cette perspective peut cependant être évitée grâce à une action résolue des Pouvoirs publics et privés: les possibilités de rapprocher les offres et les demandes d'emplois ne manquent pas. Depuis quelques mois, et à la suite d'une demande de la Chambre de commerce, Saint-Nazaire se trouve déclarée «zone critique», ainsi que les communes de Trignac, Montoir, St-Malo-de-Guersac et Pontchâteau. Cette mesure encourage donc l'implantation de nouveaux établissements industriels.*

*La création de nouveaux emplois s'avère, en effet, indispensable, tant pour éviter le chômage que pour atténuer l'excessive concentration industrielle; trait marquant de la structure celle qui borde l'estuaire (la Chambre de Commerce avait même demandé que la commune de Donges fasse partie de la zone critique). Cependant, on peut se demander si le souvenir des troubles sociaux récents, souvenir malheureusement entretenu parfois par la presse parisienne, ne risque pas de faire hésiter les chefs d'entreprises tentés d'implanter une usine.*

*De plus, l'examen de la répartition actuelle des salariés par zones de domicile, et notamment des durées de parcours entre les lieux d'habitation et les lieux de travail, a démontré le caractère anormal de cette répartition. La zone d'attraction de Saint-Nazaire pour l'emploi ne devrait pas s'étendre jusqu'au Morbihan et, en général, au-delà de la Brière.*

*L'hypothèse C concernant les perspectives de demandes d'emplois reflète justement une structure équilibrée sous ce rapport: elle correspond à 17.200 emplois masculins à Saint-Nazaire, soit une diminution de 1.700 sur l'effectif 1958. Or, la réduction effective des offres d'emplois devrait être comprise, selon les hypothèses, entre 700 et 3.300. Il n'est donc pas certain que la création de nombreux emplois masculins, à Saint-Nazaire même, soit très souhaitable. Il n'est pas sûr non plus que Donges devienne une grande unité sidérurgique.*

*Par contre, le développement des centres de la région et de la périphérie susceptibles d'accueillir de nouvelles usines apparaît d'autant plus nécessaire. Il semble que par leur situation géographique, trois petites villes répondent assez bien aux conditions requises: ce sont Pontchâteau (qui appartient à la zone critique de Saint-Nazaire), Blain et Redon. Cette dernière constitue un excellent exemple, puisque depuis 1947 le nombre des emplois s'y est accru de 1.500 environ, et qu'une partie des salariés qui y travaillent ont leur domicile à l'intérieur de la «région nazairienne» étudiée. Ces villes, plus que Saint-Nazaire, forment le débouché normal des franges méridionales du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, ainsi que des zones de Loire-atlantique situées au nord-est de la Brière; Saint-Nazaire ne peut être tenue d'assumer l'équilibre économique d'une aussi vaste région.*

*Si l'effort principal doit porter sur un sensible accroissement des offres d'emplois, il est possible aussi de limiter l'afflux des demandes.*

*A partir de 1961, ces demandes s'accroîtront sensiblement du fait de l'arrivée à l'âge d'activité des générations de l'après-guerre, particulièrement nombreuses dans cette région de forte vitalité démographique. Leur poussée pourra être retardée, et donc un certain répit pourra être acquis, dans la mesure où, dès avant l'entrée en vigueur d'une réforme de l'enseignement, la scolarisation d'une part croissante, des garçons et des jeunes filles de plus de 14 ans sera assurée. Mais si cette scolarisation s'effectue à un rythme accéléré, les demandes d'entrée dépasseront rapidement la capacité d'accueil des établissements.*

*L'augmentation des demandes d'emplois peut être freinée d'autre part si les migrations interprofessionnelles du secteur agricole vers les autres secteurs d'activité (industrie surtout) diminuent. Nombreuses au cours des dernières années, elles s'expliquent par le niveau de vie des paysans de la région, très inférieur en général à celui des ouvriers. Le retard évident de l'agriculture dans des zones comme la presque île de Guérande provient certes de la pauvreté des sols: avec des systèmes de cultures assez archaïques et une*

surface moyenne des exploitations trop basse, le revenu agricole ne se compare pas au flux de salaires issus des centres urbains. Dans les conditions actuelles, la surpopulation agricole de la région nazairienne ne fait aucun doute, et d'ailleurs il en est de même pour la plus grande partie de la Bretagne. Cependant, ces conditions ne doivent pas être considérées comme intangibles: un effort d'intensification permettrait d'accroître, rapidement les revenus des agriculteurs et de leur assurer un niveau de vie acceptable sans diminution de leur nombre. Il faut ajouter que le développement des cultures maraîchères, par exemple, aurait des répercussions directes sur l'approvisionnement de Saint-Nazaire.

Les investissements nécessaires pour cette modernisation de l'agriculture concernent surtout la vulgarisation; l'exemple des résultats obtenus dans d'autres petites régions de la Loire-Atlantique montre que leur rentabilité est largement assurée. Les services officiels peuvent évidemment faire l'apport technique nécessaire, mais le financement risque de dépasser leurs ressources. Il est vrai que cette question n'intéresse pas seulement les services agricoles officiels, en particulier dans la région nazairienne où l'interdépendance de toutes les activités a été soulignée par cette étude. En tout cas, la vulgarisation entraîne des charges sans commune mesure avec les investissements prévus pour de grands travaux comme la mise en valeur de la Brière, dont la réalisation n'est pas assez proche pour contribuer à résoudre la crise qui menace.

Enfin, il ne faut pas attendre d'un mouvement massif d'émigration vers d'autres régions, une diminution de la pression sur le marché du travail. Saint-Nazaire, jusqu'à maintenant pôle d'attraction, a vocation de le demeurer, même si le développement de petits centres aux alentours atténue l'excessive concentration industrielle héritée du passé. La politique nationale d'aménagement du territoire a pour objectif premier, il faut le rappeler, de favoriser la croissance des centres éloignés de la capitale, afin de limiter la surpopulation de la région parisienne; cet objectif vaut au plus haut point pour l'ouest, dont les villes, grandes et petites, doivent fixer dans la mesure du possible les excédents de population active.

Ainsi, seule une action rapide et vigoureuse dans tous les domaines permettra de maintenir l'équilibre de l'emploi dans la région de Saint-Nazaire. Elle est d'autant plus urgente que la réduction actuelle des effectifs salariés dans plusieurs secteurs, réduction qui se poursuivra certainement dans le Bâtiment, risque de provoquer des difficultés avant même 1961. En l'absence d'initiatives judicieuses, une situation critique résulterait très vite de l'évolution en cours».

Depuis la signature de l'Accord collectif du 31 décembre 1958 le chômage est un phénomène individuel ou collectif secouru dans le cadre du régime actuel par les ASSEDIC.

Dans une telle conjoncture on ne pouvait aller dans le sens d'une épreuve de force; il n'y eut donc pas à proprement parler de défaite de la classe ouvrière - puisque jamais les forces de la classe ouvrière n'ont été utilisées contre le régime.

Mais, tout en essayant de sauvegarder les intérêts ouvriers en s'efforçant de faire l'économie d'une révolution, les syndicats réformistes démoralisent la classe ouvrière. Des faits? Les travailleurs des fonderies qui tiennent ce raisonnement: «J'ai plus de 55 ans, mes gosses sont élevés; j'ai mon ASSEDIC, alors pourquoi irais-je chercher du travail ailleurs? J'ai mes amis, ma famille à Saint-Nazaire...». Ailleurs, les travailleurs déchirent leur carte syndicale.

Mais cela n'est pas encore suffisant; on ira beaucoup plus loin. A la C.G.T. la direction bureaucratique s'agite. On ne peut plus tolérer que des militants ouvriers critiquent la ligne confédérale. Au *Syndicat de Métaux de la S.N.C.A.S.O.* à Nantes, on exclut sept militants. A la section Brissonneau et Lotz, tentative dans le même sens, mais les travailleurs s'opposent à cette opération. A la *C.G.T.-Force-Ouvrière* on découvre tout d'un coup des difficultés financières pour assurer le salaire du permanent de l'*Union locale*.

Jules Basson, secrétaire du syndicat des ouvriers des métaux C.G.T. de Saint-Nazaire peut bien dire: «*la mobylette, le frigo, la télé, c'est possible, même en régime capitaliste...*». C'est possible, bien sûr, camarade, il s'agit de réaliser le grand rêve des réformistes syndicaux; l'intégration dans la société capitaliste! Cela ne se fait pas sans mal et sans sacrifices.

Il ne suffit pas d'organiser de grandioses manifestations, il faut donner des perspectives aux travailleurs. Mettre un travailleur de 60 ans au chômage et baptiser cela pré-retraite, c'est par un artifice faire payer aux ASSEDIC, c'est-à-dire aux travailleurs eux-mêmes, le prix des sur-profits des *Chantiers de l'Atlantique*.

**Michel LE RAVALEC.**